

AURANCE ENERGIES S.A.S.

Société par Actions Simplifiée à capital variable,
Siège social : Restaurant «la Table d'Aurance», le village,
07160 SAINT MICHEL D'AURANCE
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aubenas sous le N°750 434 409

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq juin à dix-huit heures,

Les actionnaires de la société AURANCE ENERGIES, société par actions simplifiée à capital variable, société à collège de gestion dont le siège est situé à Restaurant «la Table d'Aurance», le village, 07160 Saint Michel d'Aurance, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à Saint Pierreville, sur convocation régulière du collège de gestion adressée par voie télématique le 8 juin 2021. Le vote en ligne des résolutions a été maintenu pour les actionnaires ne souhaitant ou ne pouvant se déplacer.

L'assemblée est présidée par M. Cédric Vinatier, président du collège de gestion, et le secrétariat est assuré par M. Eric Monnier. Mme Monique Roznowski et M. Thierry Gilbert, actionnaires acceptant cette fonction, font office de scrutateurs. Le président indique que 35 actionnaires ont voté par voie télématique. Avec les actionnaires présents et disposant de pouvoirs, le nombre d'actionnaires participant s'élève à 59. Sur la base d'un actionnariat convoqué à l'assemblée générale s'élevant à 89, le quorum est atteint avec un taux de 66%.

Les actionnaires ont pris connaissance des documents envoyés par voie télématique :

- rapport de gestion 2020,
- rapport d'orientation 2021/2022 du collège de gestion,
- bilan comptable 2020,
- texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire,
- budget prévisionnel 2021.

Monsieur le président indique que les documents nécessaires à la tenue de cette assemblée ont été transmis aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour traiter l'ordre du jour suivant :

- Un point sur l'activité et les résultats de la Société pour l'année 2020,

- Les orientations pour les années 2021 et 2022,
- Le vote des résolutions,
- Un échange sur le thème : « Renforcement de l'engagement bénévole au sein d'Aurance Energies ».

Tout d'abord, le Président remercie les présents.

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2019 n'appelant pas de commentaires particuliers des actionnaires est approuvé à l'unanimité.

Point sur l'année 2020

S'appuyant sur le rapport de gestion 2020, le président présente les réalisations de la société, en regard des résolutions votées par les actionnaires à la précédente assemblée.

Dans sa présentation de synthèse, il rappelle les points forts de 2020 qui ont été :

- Installations solaires : 2 nouvelles centrales installées et raccordées en 2020 : Une centrale photovoltaïque de 36 kWc , et une installation mixte originale : 30 kWc de photovoltaïque en autoconsommation et 16 kWc en solaire thermique sur le site d'Ardelaine , selon un modèle économique et contractuel nouveau.
- Mobilisation : Création d'un groupe de travail, dans le cadre d'une organisation nouvelle de la société en pôles d'activité , un projet accompagné par Coopawatt : mise en place d'outils de suivi après une formation initiale
- Coopération : Soutien de l'implication des collectivités et des initiatives citoyennes de la Transition avec notamment :
 - Agglo d'Annonay : Création de la Société commune A Nos Watts, démarrage des études et gestion de la société
 - CC Rhône Crussol , CC du Pays des Vans : Discussions avec les collectivités et appui aux associations locales
- Diversification : étude d'un projet de turbine micro-hydraulique

Le président présente ensuite les comptes annuels en mettant en exergue par rapport à l'exercice précédent :

- une baisse du résultat net à 7 129 € (-14 %), une progression du chiffre d'affaires avec 66 580 € (+19%) pour une augmentation des charges de 59 738 € (+29 %),
- la solidité du bilan.

Orientations 2021-2022

Cédric Vinatier développe ensuite les orientations pour 2021 et 2022, tout en rappelant le contexte très particulier de crise sanitaire inédite qui a affecté tout le premier semestre et continuera d'affecter le contexte économique français.

L'objectif d'atteindre une puissance installée en propre en photovoltaïque de 1 MWc est maintenu à l'horizon 2022. Un volume conséquent de projets est à l'étude, et la notoriété accrue de la société permet de l'alimenter en nouveaux projets directs.

Des possibilités de participation opérationnelle et financière sur des projets de grande envergure, arrivent en parallèle.

Afin de mener ce programme d'investissement, le président propose de reconduire, comme prévu en 2019, mais seulement partiellement utilisé, un budget d'investissement de 650 000 €.

Parmi les projets d'envergure, il faut noter :

- Le développement effectif du projet photovoltaïque de l'agglomération d'Annonay, suite à la création en juin 2020 de la société de projet locale A Nos Watts, en partenariat avec Annonay Rhône Agglo, Energie Partagée et Coopawatt, et dont Aurance Energies porte l'épargne citoyenne, assure la présidence et le fonctionnement opérationnel. Les premiers projets sont maintenant à l'étude et une des priorités de la société est de rassembler les personnes motivées du bassin annonéen à la rejoindre et s'y impliquer, cette campagne de mobilisation est déjà bien prise en main par Frédérique Genevoix

- Le projet d'ombrières de la Grotte Chauvet : le consortium auquel appartient Aurance Energies, avec la société Provence Eco Energie et le cabinet d'Architecte Fluor a été choisi par les collectivités gestionnaires de l'Espace de restitution de la Grotte Chauvet pour réaliser ce projet. Dans ce contexte Aurance Energies participera à la société de projet qui développera un ensemble d'ombrières pour une puissance installée de 1 MWc.

Concernant la vie de la société, Cédric Vinatier indique :

- que M. Eric Blondeau et Thierry Gilbert, membres du collège de gestion en fin de mandat, se représentent de nouveau ;
- que se présentent comme nouveaux membres du Collège de Gestion
 - Frédérique Genevoix, basée à Annonay et forte d'une expérience de gestion d'une Centrale Villageoise, qui indique ses motivations à l'assemblée
 - Le Collectif Citoyen pour la transition Ecologique au Pays des Vans (CCTEPV), représentée par Arnaud Froment, qui présente cette structure à l'assemblée
- qu'il est toujours nécessaire de faire évoluer rapidement les statuts de la société pour actualiser certains points obsolètes, cette révision des statuts étant aussi l'occasion de rejoindre l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)
- que, dans le cadre de la poursuite du dispositif Accélération, la création d'un emploi partagé entre plusieurs structures, porté par Coopawatt et bénéficiant du soutien financier de la Région AURA, est maintenant possible dès le 1^{er} Juillet 2021
- qu'il lui paraît maintenant important de faire vivre la nouvelle organisation, et surtout de faire progresser la mobilisation des citoyens en faveur d'Aurance Energies, afin d'apporter à la fois des nouveaux fonds propres et des forces vives supplémentaires à la société et invite à un échange sur le sujet avec l'assemblée

Denis Haton, membre du collège de Gestion, présente l'aboutissement du travail d'organisation mené avec Coopawatt, notamment le fonctionnement de Pôles d'activité et Groupes Locaux :

- Pôle Production
- Pôle Mobilisation et Communication
- Pôle Vie Collective et Partenariats

- Pôle Gestion
- Des Groupes locaux, pour démultiplier la présence sur le terrain.

Il invite également l'assemblée à un échange sur cette organisation, en particulier la mobilisation, et les meilleures manières de mobiliser des actionnaires actifs à prendre en main certains rôles ou certaines tâches .

Le président déclare alors la discussion ouverte. Il ajoute que les membres du collège de gestion qui assistent à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires pour donner toutes les explications qu'ils désirent obtenir. La discussion s'engage et les précisions suivantes sont apportées :

- La mise en conformité des statuts avec les obligations de l'Economie Sociale et Solidaire est une adaptation formelle de ceux-ci, la plupart des principes étant déjà appliqués de fait par Aurance Energies du fait de sa charte éthique et de ses actions sociales concrètes, à part l'obligation de non distribution de 50% des bénéfices, qui devient une contrainte nouvelle à court terme. Cette contrainte sera néanmoins équivalente aux principes de la charte éthique dès l'instant que la société aura pris une ampleur de chiffre d'affaires résultant de l'exploitation de 1 MWc environ.

- La participation à l'ESS, en plus d'être un élément de communication important vis à vis des partenaires de la Société en affichant clairement ses principes de fonctionnement et ses valeurs, permettra, après des démarches complémentaires, l'obtention du label ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), un degré d'engagement supplémentaire donnant accès à certains financements.

En matière de mobilisation , les idées suivantes sont échangées :

- L'organisation d'Apéros Solaires doit être poursuivie, dans tous les secteurs, sous forme renouvelée et si possible cette fois en présence , avec l'implication des Groupes Locaux
- Il importe de bien définir les rôles et les tâches , par exemple des tâches de « premier niveau » , simples et facilement appréhendables par de nouveaux bénévoles , et demandant un engagement sur mesure qui peut être limité.
- Il importera aussi, pour que l'engagement soit durable, que l'accueil de nouveaux bénévoles soit bien préparé et que sa formation soit assurée.

Les présentations n'appelant plus de nouveaux échanges, le président propose alors de passer au vote des résolutions. Il rappelle que, grâce au décompte des votes effectués par voie télématique sécurisée sur le site européen EU SURVEY, le nombre d'actionnaires s'étant exprimés s'élève à 35. Les actionnaires présents dans la salle et les huit pouvoirs attribués à des actionnaires présents font que le total de votants se monte à 59.

Les actionnaires présents n'ayant pas voté par voie télématique et ceux disposant de pouvoirs sont appelés à voter les résolutions suivantes :

1ère résolution - Approbation du rapport de gestion, du rapport d'orientation et des comptes annuels

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du collège de gestion, approuve dans toutes leurs parties, le rapport de gestion, le rapport d'orientation 2021-2022 et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du collège de gestion de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire, est adoptée à l'unanimité de 59 voix.

2ème résolution – Affectation du résultat

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir constaté que les comptes clos le 31 décembre 2020 faisaient apparaître un résultat net positif de 7 128,72 euros, décide, sur la proposition du collège de gestion, d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Prélèvement de 700 euros du résultat net de l'exercice au profit de la réserve légale, conformément à l'article L 232-10 du Code de Commerce,
- Affectation du solde, soit 6 428,72 euros, en compte report à nouveau.

Report à nouveau antérieur : 2 772 euros

Report à nouveau incluant l'exercice 2020 : 9 200,72 €

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire, est adoptée à l'unanimité de 59 voix.

3ème résolution – Capital social variable

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes clos le 31 décembre 2020 prend acte que le capital social est de 315 150 euros.

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire, est adoptée à l'unanimité de 59 voix.

4ème résolution – Renouvellement du mandat au collège de gestion de M. Eric Blondeau

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, renouvelle le mandat au collège de gestion de M. Eric Blondeau, résidant 18, Rue Gabriel Péri – 26300 Bourg de Péage. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire, est adoptée à l'unanimité de 59 voix.

5ème résolution – Renouvellement du mandat au collège de gestion de M. Thierry Gilbert

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, renouvelle le mandat au collège de gestion de M. Thierry Gilbert, résidant 1, Impasse des genêts – 07200 Saint Privat. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire, est adoptée à l'unanimité de 59 voix.

6ème résolution – Nomination au collège de gestion de l'Association CCTEPV

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, nomme au collège de gestion l'association CCTEPV, dont le siège social est situé à la Mairie – place de la mairie – 07460 Saint Paul le Jeune. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire, est adoptée à la majorité de 56 voix POUR et trois abstentions.

7ème résolution – Nomination au collège de gestion de Mme GENEVOIS Frédérique

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, nomme au collège de gestion Mme Genevois Frédérique, domiciliée 357 Chemin de la Plaine 07100 Roiffieux. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire, est adoptée à la majorité de 58 voix POUR et une abstention.

8ème résolution – Grappe de centrales solaires

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve le développement de projets de centrales photovoltaïques pour un montant d'investissement total de 650 000 € H.T. au plus, et leur réalisation en 2021 ou au premier semestre 2022 pour lesquelles le collège de gestion est autorisé à effectuer l'ensemble des démarches indispensables à leur accomplissement et à contracter les emprunts bancaires nécessaires au financement de tout ou partie de ces investissements pour un montant maximal de 585 000 € H.T. au taux fixe maximal de 3 %.

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire, est adoptée à l'unanimité de 59 voix.

9ème résolution – Projet de Turbine Micro hydraulique St Pierreville

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du

collège de gestion, approuve la mise en place d'un contrat d'exploitation avec Mme Barras Béatrice, pour le développement, la remise en état et l'exploitation d'une turbine microhydraulique pour un montant d'investissement total de 25 000 € H.T. au plus, et sa réalisation en 2021 ou au premier semestre 2022 pour lesquelles le collège de gestion est autorisé à effectuer l'ensemble des démarches indispensables à leur accomplissement et à contracter les emprunts bancaires nécessaires au financement de tout ou partie de ces investissements pour un montant maximal de 25 000 € H.T. au taux fixe maximal de 3 %.

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire, est adoptée à l'unanimité de 59 voix.

10ème résolution - Participation complémentaire au capital de la SEMLEER

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve la montée d'Aurance Energies au capital de la SEMLEER à hauteur de 10 000 € au minimum, et pouvant s'élever jusqu'à 20 000 € au maximum.

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire, est adoptée à la majorité de 58 voix POUR et une abstention.

11ème résolution – Poursuite de la participation au Programme Accélération porté par Coopawatt Association

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du programme Accélération par le collège de gestion, approuve le recours à une prestation de service externe au bénéfice de Coopawatt Association, pour la mise à disposition d'un salarié pour un montant de financement maximal par la société de 27 000 € .

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire, est adoptée à la majorité de 58 voix POUR et une abstention.

12ème résolution – Participation au développement du projet éolien de Vanosc

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion :

- mandate le collège de gestion afin d'obtenir pour le 31 juillet au plus tard la décision des autres membres du consortium, hors EDPR, quant à la poursuite de leur engagement dans la société de projet éolien ;
- décide, si aucun autre partenaire citoyen ne se maintenait dans le développement du projet, de sortir du projet éolien porté par EDPR sur la commune de Vanosc. Dans cette option, Aurance Energies continuera de se mobiliser pour soutenir Annonay Rhône Agglo dans la réalisation de projets éoliens portés ou ouverts aux acteurs du territoire.

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire, est adoptée à la majorité de 55 voix POUR, 3 absentions et 1 voix CONTRE.

13ème résolution – Participation croisée avec la société Sud Vivarhône Energies

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve la proposition de la société citoyenne Sud Vivarhône Energies d'effectuer une participation croisée de capital avec AURANCE ENERGIES d'un montant de 150 €.

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire, est adoptée à la majorité de 58 voix POUR et une abstention.

14ème résolution – Conventions réglementées

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, constate que trois conventions réglementées ont été appliquées sur l'exercice 2020 avec M VINATIER Cédric, président de la société.

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire, est adoptée à la majorité de 58 voix POUR et une abstention.

15ème résolution – Pouvoir

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, confère tous pouvoirs au collège de gestion pour accomplir toutes les formalités rendues nécessaires par les résolutions précédentes.

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire, est adoptée à la majorité de 58 voix POUR et une abstention.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures et 30 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par :

Le président
Cédric Vinatier

Le secrétaire
Eric Monnier

Les scrutateurs
Monique Roznowski

Thierry Gilbert